

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 10 (1881)

Heft: 2

Artikel: L'instruction publique dans le canton des Grisons

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un moyen très facile d'apprendre à lire aux aveugles en leur procurant un syllabaire particulier. A cet effet nous recommandons les syllabaires de F. Kæsner, à l'institut des aveugles à Steglitz près Berlin, contenant des caractères latins en relief. Que l'instituteur ne craigne pas d'y consacrer quelques moments de loisir, car il sera amplement dédommagé par l'entrain qu'y mettra son jeune élève et surtout par le succès obtenu. Nous avons expérimenté nous-mêmes qu'au moyen de ce syllabaire plusieurs aveugles ont appris à lire dans un plus court espace de temps que les élèves ordinaires.

Inutile de dire que le maître recommandera à ses élèves la plus grande charité et prévenance envers ces malheureux, qui sont par nature très craintifs et méfiants ; par conséquent toute faute de brusquerie ou de taquinerie envers ces enfants sera rigoureusement punie.

M.

(*Courrier allemand.*)



L'instruction publique dans le canton des Grisons

Il n'y a aucun canton de la Suisse où le développement de l'instruction publique se heurte à autant de difficultés que dans celui des Grisons. Pour le prouver, il n'y a qu'à rappeler le fait que les 90,000 habitants qui vivent sur le vaste territoire de ce canton, parlent quatre langues différentes. Il est donc impossible d'introduire les mêmes livres dans toutes les écoles. En les traduisant de l'allemand dans les trois autres langues, ils perdent beaucoup de leur originalité, quelque heureux qu'on soit dans le choix des traducteurs. Aussi a-t-on eu quelquefois la malheureuse idée d'introduire des livres destinés pour les écoles des autres cantons, remplaçant la partie géographique et historique par la géographie et l'histoire très compliquée de notre canton. Il est clair que des livres ainsi conçus ne répondent nullement aux besoins de nos écoles qui ne durent pour la plupart que six mois de l'année. C'est ce qui a engagé M. Schmid, professeur à l'école normale de Coire et un des principaux pédagogues du canton, à entreprendre de faire successivement des livres de lecture pour l'enseignement élémentaire de ce canton. Les deux ou trois premières parties qui ont déjà paru, ont trouvé un bon accueil parmi les hommes d'école.

Une autre grande difficulté consiste dans les distances considérables qui séparent les localités et le grand nombre de petites

communes pauvres qui ne sont pas en état d'entretenir une bonne école. Dans beaucoup d'endroits, les enfants sont obligés de faire une ou deux heures pour se rendre à l'école et cela en hiver, par des temps orageux, par un froid excessif ou par une neige profonde, bref, dans des conditions dont on ne peut se faire une juste idée dans la plaine.

Malgré ces obstacles, l'instruction publique se développe visiblement grâce aux efforts louables des autorités cantonales et grâce aussi à la ténacité du caractère des Grisons qui, habitués à un travail très dur et pénible, ne reculent pas devant les plus grandes difficultés. Sans ces petites communes, nous serions au premier rang, ou au moins de quelques numéros plus avancés sur la liste des cantons. Dans la plupart des endroits, l'école ne dure que six mois de l'année; on a de la peine à comprendre dans les autres cantons que nous puissions être ce que nous sommes, surtout lorsqu'on sait que nos enfants ne vont à l'école qu'à l'âge de sept ans. Mais nous avons dans tout le canton huit cours scolaires, et dans beaucoup d'endroits, surtout dans les communes protestantes, même neuf (par conséquent, l'école dure jusqu'à l'âge de seize ans). Il ne faut pas oublier non plus que les enfants plus avancés en âge profitent davantage à l'école, et ceux qui aident leurs parents en été à labourer les champs et à faucher les prairies, ou qui se trouvent sur les montagnes, apprécient beaucoup mieux la valeur de l'instruction et étudient en hiver plus sérieusement que les enfants qui fréquentent l'école pendant l'année entière. Notre Grand Conseil a cependant cru devoir faire quelque chose pour obtenir de meilleurs résultats. Il a déclaré la neuvième année obligatoire pour toutes les communes. Mais cette résolution a trouvé, dans la population conservatrice, tant d'opposition qu'on se voit obligé de laisser les choses dans l'état primitif. L'exécution de cette résolution aurait exigé certainement des sacrifices considérables de plusieurs communes. Mais c'est pourtant moins cela que le sentiment démocratique blessé et l'autonomie communale qui se sont révoltés contre l'autorité législative. Il est bien naturel que le Grand Conseil soit très favorable aux écoles, puisque de soixante-douze membre dont il se compose, vingt-cinq à vingt-huit sont d'anciens maîtres d'école ou des instituteurs encore en activité, et ils appartiennent presque tous au parti libéral. Comme l'école n'occupe les instituteurs que pendant l'hiver, ils sont obligés de chercher une autre occupation pour le reste de l'année. Ils sont agriculteurs pour la plupart ou trouvent de l'emploi dans les nombreux hôtels en qualité de secrétaires, de portiers ou de guides des étrangers. Il en est aussi qui acceptent dans leurs communes des emplois ou des fonctions publics, pour lesquels l'école leur laisse encore du temps. Il faut donc que dans notre canton les maîtres d'école sachent encore faire autre chose que de diriger une école. Ils jouissent très souvent d'une grande influence dans les communes et peu à peu ils arrivent à une po-

sition plus lucrative. La plupart de ces maîtres d'école sont des jeunes gens.

L'agriculture, l'horticulture et la culture des bestiaux étant les ressources principales du canton, à côté des hôtels, le Grand-Conseil a cru devoir ajouter un cours d'agriculture de quelques mois aux trois cours et demi de l'école normale (séminaire), et il compte avec cela favoriser l'agriculture. Les maîtres d'école, pour la plupart des agriculteurs eux-mêmes, doivent instruire les paysans, soit par leur propre exemple, soit par l'enseignement. On verra si le résultat répond aux exigences. Les autorités cantonales, c'est-à-dire le Grand Conseil et le Conseil de l'instruction publique, font tout ce qui est en leur pouvoir. Dès qu'on n'a pas réussi à prolonger le temps de l'instruction, on aspire à augmenter la culture de la jeunesse par un autre moyen. On veut perfectionner l'instruction des maîtres d'école. C'est sûrement dans cette intention que le conseil de l'instruction a élu directeur du séminaire M. Théodore Wiget, homme très intelligent, instruit et énergique. Sorti d'une famille de pédagogues, il se voue entièrement à l'instruction de la jeunesse. Dès son entrée au séminaire, il a commencé à le réorganiser et les autorités l'ont favorisé autant que possible. Il a prouvé qu'il sait animer et enthousiasmer les jeunes maîtres d'école pour la pédagogie et pour leur vocation. Nous avons raison d'espérer que l'influence qu'exerce M. Wiget sur ses élèves se fera sentir dans quelques années d'une manière profitable pour notre canton.

(*Educateur*)

Un instituteur grison.



PARTIE PRATIQUE.

II

Monsieur le Rédacteur,

Nous avons assisté, cette semaine, au départ de quelques jeunes gruyériens pour l'Amérique, cet Eldorado trompeur de tant de nos compatriotes. J'ai cru que cet événement était de nature à frapper l'imagination de mes élèves, et je leur ai donné, comme sujet de composition, ce seul titre : *Départ d'émigrants pour l'Amérique*.

Voici le travail d'un élève de douze ans. Si vous croyez voir quelque utilité de lui donner, ainsi qu'à ces lignes, une petite place dans votre revue, ayez l'obligeance de le faire, sinon mettez le tout au panier.

La composition que je me permets de vous envoyer est loin d'être parfaite; mais elle montre ce qu'on peut obtenir à l'école primaire, si l'on prend des sujets de rédaction dans la sphère